

PARTICIPATION au Voyage d'Étude des B.E.P.A. du Lycée de la Mer de BOURSEFRANC du 30 Septembre- 30 octobre 2008

TALON à retourner au Professeur organisateur pour le lun. 22 Septembre 08

(* : rayer les mentions inutiles)

Je, soussigné(e)
agissant en qualité de père*, mère*, responsable légal*,
autorise l'élèveà

participer au voyage d'études organisé par le Lycée de la Mer qui aura lieu entre le 30 Septembre et le 3 Octobre 2008, en Pyrénées Atlantiques.

• J'autorise*, Je n'autorise pas** l'élève à se déplacer seul durant les temps libres accordés par les accompagnateurs.

• Pour l'activité de "Rafting/Kayak":
Je certifie que l'élève

* ne présente aucune contre indication médicale à l'immersion et à la pratique des sports aquatiques.

• Ci-joint un montant deeuros, en chèque*; en espèce*:
(*entourer votre mode de règlement; chèque à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée)

Participation au Coût du voyage:

- pour 1 élève **INTERNE:** **95 Euros.**
- pour 1 élève **1/2 PENSIONNAIRE:** **105 Euros.**
- pour 1 élève **EXTERNE:** **115 Euros.**

Les parents (ou responsables) de l'élève et l'élève déclarent avoir pris connaissance de la note d'informations sur le voyage (*lettre ci-jointe*) et notamment des "recommandations" de "vie de groupe", rappelées ci-dessous.

Signature des parents (ou responsables):
(Mention "lu & approuvé" + date)

Signature de l'élève:
(Mention "lu & approuvé" + date)

• Recommandations

- Les règles de bonne conduite en société et de respect du travail d'autrui (dans le car, dans les lieux d'hébergement et les exploitations visitées,...) sont impérativement à respecter (*voir règlement intérieur*) .
- Interdiction d'emporter, acheter ou consommer de l'alcool ou produit illicite durant tout le voyage.
- Accord obligatoire d'un des accompagnateurs pour toute sortie ou séparation du groupe.

Tout manquement à ces règles durant le voyage est susceptible d'entraîner un passage en Conseil de Discipline..

Rappel: • Outre le "matériel" cité, apporter affaires de cours, stylo,... pour travaux écrits.

Remarque: Le lieu de retour du voyage est le Lycée de Boursefranc le vendredi 3 /10 vers 17 h.15.

Pour les élèves qui souhaiteraient être déposés en un lieu du trajet du voyage de retour, leurs parents (ou responsables) sont priés de faire une demande écrite au Lycée sollicitant l'autorisation de laisser déposer leur enfant au lieu souhaité. Seules celles-ci pourront être prises en considération, uniquement dans la mesure où ces arrêts ne perturberont pas le trajet et planning du chauffeur du bus.